



DIOCESES DE CHAMBERY – MAURIENNE – TARENNAISE

Père Michel EULER

Vicaire général

Ref : VG.2020.11.10

Lundi 10 novembre 2020

Aux prêtres
Aux diacres
Aux membres des EAP
Aux responsables des services
Aux LME
Aux communautés religieuses
Aux responsables de
mouvements

Chers amis,

Voici quelques informations nécessaires pour notre vie pastorale en ce temps de confinement.

1- Conseil Permanent de la Conférence des Evêques de France (CEF)

Comme l'a rappelé le communiqué du Conseil Permanent de la CEF, le juge des référés, le Conseil d'Etat, a précisé que « *des instructions avaient été données par les pouvoirs publics pour que toute personne puisse se rendre dans une église proche de son domicile sans condition de distance et en cochant, dans l'attestation de déplacement, la case « motif familial impérieux ». Les ministres du culte peuvent continuer à recevoir des fidèles et à se rendre au domicile de ceux-ci comme dans les établissements dont ils sont aumôniers.* »

2- Le conseil d'État

Voici quelques points d'attention de l'ordonnance du conseil d'État :

- a) Les églises « *restent librement accessibles par les ministres du culte et toutes les personnes qui peuvent être regardées comme relevant de leur personnel. Ces personnes peuvent y participer, notamment aux fins d'en assurer la retransmission, à des cérémonies religieuses, dans le respect des mesures dites barrières et notamment du port d'un masque, lequel peut être momentanément retiré pour l'accomplissement des rites qui le nécessitent.* »
- b) Les autres personnes « *peuvent aussi se rendre dans ces établissements à l'occasion de l'un quelconque de leurs déplacements autorisés hors de leur domicile, sans se munir d'un autre justificatif, pour y exercer, à titre individuel, le culte en évitant tout regroupement avec des personnes ne partageant pas leur domicile. Il résulte, par ailleurs, des déclarations faites lors de l'audience par l'administration, que des instructions ont été données pour que les fidèles puissent se déplacer dans le lieu de culte le plus proche de leur domicile ou situé dans un périmètre raisonnable autour de celui-ci en cochant, en l'état du modèle-type de justificatif qui gagnerait à être explicité, la case « motif familial impérieux » ».*

3- Pour nos trois diocèses de Savoie

Il nous faut donc non seulement permettre aux fidèles de venir dans nos églises mais **de les y aider**, les invitant à le faire en évitant les regroupements. Voici quelques idées :

a) Le dimanche, en lien avec les eucharisties célébrées par les prêtres sans assemblée, il est envisageable de prier devant le **Saint-Sacrement ou devant le tabernacle avec la possibilité de recevoir la communion**. Cela peut se faire aussi dans un village quand un diacre peut intervenir. Également dans un lieu où un fidèle sera mandaté pour le faire, tout particulièrement lorsqu'il donne la communion au cours de l'eucharistie ou à domicile. On peut inviter les personnes à se préparer en méditant l'Évangile du jour.

b) **Le sacrement de la réconciliation** peut être aussi donné en respectant strictement les mesures-barrières, distance d'au moins un mètre et masque et d'une durée limitée à 5-10 minutes. Si une personne a besoin d'être écoutée et conseillée, on le fera dans les mêmes conditions.

c) Bien sûr nous partageons tout ce que dit le Conseil Permanent : *« Les paroisses et les communautés sauront une nouvelle fois faire preuve d'ingéniosité pour nourrir la vie spirituelle de tous, même à distance, accompagner les enfants dans leur parcours catéchétique, soutenir les personnes âgées et isolées, servir les pauvres et les personnes en situation de précarité. Les évêques n'oublient pas les fidèles qui attendaient la célébration de leur baptême, de leur confirmation et de leur mariage »*. **Pensons donc aux familles, aux enfants et aux jeunes pour que pendant les semaines qui viennent, à l'approche de l'Avent et de la fête de Noël, nous fassions des propositions en les invitant à approfondir la Parole de Dieu et en ayant le souci des plus pauvres qui sont les plus impactés par le confinement.**

Ces informations supplémentaires ont été réfléchies en concertation avec Mgr Philippe Ballot et les membres du conseil épiscopal restreint. Comme vous le constatez, elles traitent essentiellement de ce qu'il est possible de vivre dans nos églises durant le confinement, et tout particulièrement de l'eucharistie, source et sommet de la vie chrétienne. Nous n'oublions pas les **quatre balises** qui nous donnent la direction pour cultiver les autres dimensions de la vie chrétienne :

- Donner du sens au présent
- Ne pas être dans la tentation d'annuler nos projets....
- Soigner les relations et les liens entre les personnes, les développer, toujours dans un esprit de gratuité.
- Développer l'intériorité, la recherche personnelle plus intime.

https://eveque.catholique-savoie.fr/sites/eveque.catholique-savoie.fr/IMG/pdf/quatre_balises_nouvelle_version_ok.pdf

Certainement que la décision du conseil d'État suscite et va susciter des commentaires et des échanges entre chrétiens, entre catholiques, peut-être avec des croyants d'autres religions ou des non-croyants. Permettons à ce que cela se passe dans un esprit fraternel. Pour vous y aider, vous trouverez en pièce jointe l'ordonnance du conseil d'État. Comme elle est longue, 25 pages, j'ai également mis en pièce jointe la partie qui correspond au contenu de la décision, en mettant en gras ce qui semble important en vue d'éventuels des débats.

Dimanche prochain est le dimanche des pauvres et le dimanche du Secours Catholique. Nous pouvons méditer ce très beau texte du pape François :

http://www.vatican.va/content/francesco/fr/messages/poveri/documents/papa-francesco_20200613_messaggio-iv-giornatamondiale-poveri-2020.html

Que raisonne en nous la Parole de Dieu que nous entendrons dimanche : *« Très bien, serviteur bon et fidèle, tu as été fidèle pour peu de choses, je t'en confierai beaucoup ; entre dans la joie de ton Seigneur »*. Mt 25, 2

Fraternellement dans le Seigneur.
Père Michel Euler, Vicaire général,
au nom de Mgr Ballot et du Conseil épiscopal